



Association loi de 1901 non soumise à la TVA, déclaration le 17 septembre 2014,
n° d'enregistrement: W364000967
Siège social: Le Breuil 36210 Orville

infovaccinsfrance@gmail.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

10 décembre 2015

INFO VACCINS FRANCE, LIGUE NATIONALE POUR LA LIBERTE DES
VACCINATIONS, INFO VACCIN PREVENAR

OBJET : Jugement du Dr BRY Philippe par l'ARS d'Indre et Loire

Le Dr BRY, pédiatre homéopathe, exerçant à Fondettes (37, près de Tours) a été suspendu provisoirement le 9 octobre dernier pour 5 mois, au prétexte que l'ARS le suspecte d'avoir fait un faux certificat de vaccination pour un jeune patient de 9 ans, qui a été admis en juin 2015 à l'Hôpital de Tours pour un tétanos. Après son séjour hospitalier, cet enfant, est hors de danger et est totalement remis, sans séquelle. Il a pu reprendre le chemin de l'école et ses activités sportives dès septembre.

Cet enfant avait bien été vacciné à plusieurs reprises en 2008 et 2009, conformément aux lois d'obligations vaccinales, comme en attestent les numéros de lots reportés dans le carnet de santé, et correspondants à des vaccins sur le marché à ces périodes. Ces vaccinations ont été confirmées à la fois par le Dr Bry et par la famille de l'enfant à plusieurs reprises, confirmations surprenantes si l'enfant n'avait pas été réellement vacciné.

En réalité tout part de la croyance que la vaccination protège tous les individus: en théorie, si on est vacciné, on développe des anticorps et ces anticorps sont protecteurs. Si l'enfant a le tétanos, et qu'il n'a pas d'anticorps, c'est donc qu'il n'a pas été vacciné. Si son carnet de santé porte la signature d'un médecin, de surcroît homéopathe, c'est que ce dernier a nécessairement menti et que les parents mentent aussi.

Cette vision simpliste occulte une réalité scientifique qui admet qu'une vaccination n'entraîne pas automatiquement une immunisation et que toute immunisation n'entraîne pas de fait une protection.

Pour preuve, lors de ses soins, l'enfant a reçu deux doses de vaccins antitétaniques supplémentaires au cours de l'été 2015. Malgré ces deux doses, il n'a toujours pas d'anticorps antitétaniques à ce jour, alors qu'il vient justement de réchapper à un tétanos.

Prétendre donc que cet enfant a eu un tétanos car son médecin aurait fait un faux est calomnieux. On sait que l'efficacité du vaccin antitétanique est sujet à polémique ; le mode de transmission et d'action du tétanos dans l'organisme démontre qu'il est impossible qu'un



Association loi de 1901 non soumise à la TVA, déclaration le 17 septembre 2014,
n° d'enregistrement: W364000967
Siège social: Le Breuil 36210 Orville

infovaccinsfrance@gmail.com

taux d'anticorps dans le sang puisse avoir une influence sur une maladie non immunisante qui se propage par le système nerveux. Alors comment un vaccin pourrait-il protéger contre une maladie qui naturellement ne protège pas ?

La raison pour laquelle cet enfant aurait donc fait un tétanos est sans doute à rechercher dans la façon dont la plaie a été traitée courant juin en milieu hospitalier, plutôt que dans une prétendue absence de vaccination qu'on ne peut pas démontrer. Vacciné ou non, on peut en effet contracter le tétanos, et cette maladie ne sera jamais éradiquée, vu le mode de propagation. Il existe de nombreux cas qui démontrent à l'évidence qu'on peut avoir le tétanos en étant vacciné, comme des cas démontrant qu'on peut fort bien être vacciné et ne pas avoir le moindre taux d'anticorps correspondants.

Nous appelons donc à un soutien¹ du Dr BRY pour que le Conseil de l'Ordre :

- n'outrepasse pas ses fonctions en transformant le procès du médecin en procès politique afin de protéger le dogme vaccinal dans le pays de Pasteur.
- se base sur les données de la Science et de l'Art de la Médecine en n'occultant pas les données qui ne satisfassent pas leurs théories ou intérêts .
- stoppe cette suspicion systématique sur les médecins homéopathes

Nous demandons que l'honneur du Dr Bry soit rétabli par la relaxe et qu'il puisse exercer à nouveau dans les meilleurs délais.

Il est démontré qu'il ne représente en aucun cas un risque pour la Santé Publique ni pour la santé de ses nombreux patients, dont plus de 200 en attestent juridiquement, et comme le confirme par ailleurs la pétition. (1900 signatures à ce jour²)

D'autre part, nous tenons à vous communiquer un certain nombre d'autres éléments dans cette affaire.

La France, pays de Pasteur, est l'un des derniers pays d'Europe à imposer des vaccinations, alors que depuis 5 ans, le Comité Technique des Vaccinations et son président Daniel Floret sont favorables à la levée de toutes obligations vaccinales. Ce même Comité Technique a clamé dans différentes circonstances que désormais, l'affaire était entre les mains des politiques. Dans le monde scientifique international, de très nombreuses voix s'élèvent pour contester la vaccination systématique de masse.



Association loi de 1901 non soumise à la TVA, déclaration le 17 septembre 2014,
n° d'enregistrement: W364000967
Siège social: Le Breuil 36210 Orville

infovaccinsfrance@gmail.com

En effet chaque personne répond individuellement au contact des agents infectieux, que ce soit par voie naturelle ou par la vaccination. Pour une personne qui fera une faible réaction, voire aucune, une autre au contraire, souffrira à vie d'un microbe atténué ou même mort, ou parfois même, y succombera. Ces spécificités immunitaires peuvent être transmissibles héréditairement. Pour tout vaccin, il existe des non répondants (comme peut-être le cas de cet enfant de Tours) c'est à dire des personnes qui ne produiront jamais d'anticorps appropriés.

Étant donné qu'après chaque vaccination, ou avant chaque rappel, il n'est pas procédé à des sérologies systématiques, personne ne sait, quel est le taux de personnes immunisées dans la population française contre les trois maladies à obligation légale, à savoir, diphtérie, tétanos et poliomyélite. Être vacciné ne constitue donc en aucun cas la certitude d'être "immunisé" .

Nous soulignons que la poliomyélite et la diphtérie ne font plus de victimes en France depuis 25 ans, et que le tétanos, avec moins de 20 victimes par an, n'est pas une maladie contagieuse, ni immunisante, pour laquelle en outre tout le monde s'accorde pour dire qu'elle ne sera jamais éradiquée.

De plus, comme tout produit pharmaceutique, les vaccins comportent des risques. Si les bénéfices attendus deviennent proches de zéro, les risques eux, augmentent avec le nombre de valences croissant, de produits neurotoxiques, cancérigènes et mutagènes contenus dans les vaccins et le nombre de vaccins que les enfants reçoivent notamment qui ne fait que croître (si on suit les recommandations du CTV par le biais du calendrier vaccinal) .

De ce fait le rapport bénéfice risque atteint vite l'intolérable.

Dans ces conditions, maintenir une obligation vaccinale est non seulement un non sens juridique mais aussi une injure pure et simple à la Science et à l'Art de la Médecine.

¹ [MOBILISATION DE SOUTIEN](https://www.facebook.com/events/1556655181291610/) (et Information complémentaires) :
<https://www.facebook.com/events/1556655181291610/>

² [PETITION DE SOUTIEN](https://www.change.org/p/conseil-de-l-ordre-des-m%C3%A9decins-centre-val-de-loire-marisol-touraine-tribunal-de-grande-instance-de-tours-soutien-au-dr-bry-philippe-p%C3%A9diatre-suspendu-et-poursuivi-sur-des-accusation-mensong%C3%A8res) :
<https://www.change.org/p/conseil-de-l-ordre-des-m%C3%A9decins-centre-val-de-loire-marisol-touraine-tribunal-de-grande-instance-de-tours-soutien-au-dr-bry-philippe-p%C3%A9diatre-suspendu-et-poursuivi-sur-des-accusation-mensong%C3%A8res>
Sophie GUILLOT, présidente d'INFO VACCINS FRANCE



Association loi de 1901 non soumise à la TVA, déclaration le 17 septembre 2014,
n° d'enregistrement: W364000967
Siège social: Le Breuil 36210 Orville
infovaccinsfrance@gmail.com

06 28 34 82 86

MAIL DE SOUTIEN : soutien.p.bry@outlook.fr ou soutien.p.bry@free.fr



Sirjacobs Ra-

phael et Béatrice

Dupont (Fondation Stacy)

38 rue Paul Pasteur 6010 Couillet, BELGIQUE
0032/498610088 gsm 0032/71438177 fixe
GROUPE INFO VACCIN PREVENAR sur FACEBOOK
page facebook <https://www.facebook.com/groups/raphetbea/>



Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations

Pas de vaccination sans réflexion !

Association loi 1901 - Créée en 1954

Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations
BP100, 74650 Chavanod

04 50 10 12 09 du mardi au vendredi de 9h30 à 12h (sauf fériés)

lnplv.adm@wanadoo.fr

<http://www.infovaccin.fr/>

<https://www.facebook.com/infovaccin.lnplv?fref=ts>

Association loi 1901